

L'an deux mille onze, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 9 DECEMBRE 2011			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	BROCHEC Christian TAILLARDAT Denis	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre DUBOURG Marie-Jeanne FOUQUESOLLE Patricia	MAZET Mylène DUBUFFET Christiane LESCOMBE Solange	FRITSCH Marie-Christine PERUCH Franck
ABSENT	MONJALET Vincent	EXPERT Robert	
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	DUBUFFET Christiane		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 18/11/2011)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

❶ - Achat immeuble La Poste :

Poste Immo a accepté l'offre de la commune de 135 000.00 € pour le rachat de l'immeuble de la Poste.

Il convient maintenant que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette transaction, ainsi qu'à demander des offres de prêt auprès des banques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette transaction et à consulter différents établissements bancaires quant à connaître les conditions et modalités générales d'un emprunt pour le montant susmentionné.

❷ - Conventionnement CAE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a toujours la possibilité de conventionner avec l'Etat pour un CAE avec prise en charge à 70%, pour une durée de 6 mois, et à 20h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * donne son accord pour une durée hebdomadaire de 20 h sur 6 mois.
- * autorise le Maire à signer cette convention avec l'Etat.

❸ - Délégation de négociation contrat assurance risques statutaires au CDG :

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires (absentéisme du personnel) de la commune arrive à terme le 31/12/12. Il serait judicieux de confier la négociation du renouvellement de ce contrat d'une durée de 4 ans au Centre De Gestion, en effet cela permettra d'obtenir de meilleures conditions en négociant un contrat groupé.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge des risques liés à la maladie, maternité, accident de service, décès ou maladie de longue durée.

Si au terme de la consultation, les conditions obtenues par le CDG ne convenaient pas, la commune aurait la faculté de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de déléguer la négociation du contrat d'assurance des risques statutaires au Centre de Gestion du Lot-et-Garonne.

④ - Questions diverses :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- a- Le SMIVAL 47 est à la recherche d'un terrain sur le nord-ouest du département pour l'enfouissement des ordures ménagères sur une zone de 180 hectares.
- b- Un courrier a été reçu en mairie afin d'attirer l'attention sur la dangerosité de certains agrès autour du lac. M le Maire propose de demander un contrôle de ces différentes structures afin de déterminer lesquelles doivent être supprimées.
- c- Immeuble Jarvis : Les enfants SENSEY se sont manifestés et souhaitent acquérir l'immeuble afin qu'il revienne au sein de la famille. Ils se sont par ailleurs engagés à réaliser les travaux de rénovation sur la partie arrière du bâtiment, afin d'améliorer la façade donnant sur la rue Marcel Hervé en face du secrétariat de mairie. Le Conseil municipal ne s'oppose pas à cette acquisition et retire sa proposition qui avait été faite en date.
- d- Le planning des prochaines dates de réunion du conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2012 a été fixé comme suit :
- e- Invitation aux inaugurations le 21 janvier 2012 de l'atelier communal à 10H et de l'église et son retable à 11H.
- f- Le Tribunal Administratif a débouté Mme Halley de sa réclamation au sujet du CU dont le renouvellement lui a été refusé au lieu-dit « Graulot ».
- g- Du fait des travaux en cours sous la halle, les vœux du Maire seront célébrés le 28 janvier 2012, place de la Liberté, sous les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.
- h- Les églises St Etienne et St Pasteur (dite de « Queyssel ») ont été mises sous protection par la commission régionale du patrimoine et des sites lors de sa séance le 1^{er} décembre 2011.
- i- Appel à volontaire pour le grand nettoyage de l'église St Etienne avant la repose du retable. Répondent à l'appel : Mmes POUZOULET, BROCHEC, VION, LACHEZE et MM DUBOURG, BROCHEC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A l'occasion de la dernière séance du conseil municipal de l'année 2011,
M le Maire propose à l'assemblée de partager un pot de l'amitié.

